

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2335

1^{er} décembre 2009

SOMMAIRE

Akruks GmbH	112061	Navalines S.à r.l.	112058
Aladino S.A.	112038	NG Invest S.à r.l.	112044
Amber Trust II Management S.A.	112051	Oriflame Cosmetics S.A.	112040
Archi Made in Luxembourg S.A.	112077	Orion One S.A.	112080
Assurances Kuffer Sàrl	112080	Orion Two S.A.	112080
Aurora International S.à r.l.	112078	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	112058
Baltic Real Estate Holding	112050	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	112054
Chaseopen S.A.	112078	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	112051
Château Sarasin S.A.	112078	Planète Délices S.à r.l.	112035
Clearstream Banking S.A.	112035	Punka Café S.à r.l.	112067
Concept Beauté S.A.	112066	Ranylux	112064
Dagiufer S.A.	112034	Revesta S.A.	112063
Dufenergy S.A.	112040	Semarket Certification Authority S.A. ..	112057
Ecotechnology Finances S.A.	112034	SeMarket International S.A.	112051
Electricity Application Luxembourg	112045	Sirona Holdings S.A.	112048
Euro Trading and Services S.à r.l.	112034	Société Luxembourgeoise de Transports S.A.	112077
Harlington S.A.	112079	Sual Holding S.A.	112048
Hedland Investments S.à r.l.	112038	Summit Partners JMB S.à r.l.	112064
Infotekno S.A.	112076	The North S.à r.l.	112073
International Telecomponents S.A.	112043	TPG Azure S.à r.l.	112034
LCP Management S.A.	112076	Woodland International S.à r.l.	112079
Les Petits Tournesols Sàrl	112049	Zin S.A.	112050
Limericks S.à r.l.	112077		
LSF5 Giga Investments S.à r.l.	112068		
Maitland Luxembourg S.A.	112079		
Mangaki	112070		
Marbrerie Michelin	112065		

Dagiufer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 118.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2009.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2009142476/13.

(090172153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ecotechnology Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 122.422.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142963/10.

(090173316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Euro Trading and Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 99.702.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009142964/11.

(090173341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

TPG Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.820,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.447.

EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2009, TPG Sonic VI A S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré ses parts sociales à TPG Asia V, L.P., une société du type Exempted Limited Partnership établie sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et inscrite auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro MC-20251 et à TPG Asia V-A, L.P., une société du type Exempted Limited Partnership établie sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et inscrite auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro MC-2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009143189/20.

(090173040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009142475/12.

(090172133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Planète Délices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.085.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur David FRIGI, employé privé, né à Metz (F) le 29 novembre 1969, demeurant à F-57530 Colligny (France), 4, rue du Fromenteau.

2. Madame Sylvie MAZZARO, employée privée, née à Metz (F) le 20 avril 1969, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 31, rue des Lilas.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura aussi pour objet l'achat, la confection, la vente, le négoce d'articles cadeaux ou non, et en général la commercialisation de tous articles destinés principalement aux besoins des entreprises et des particuliers.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "PLANETE DELICES S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Pour tout acte entre vivants, les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles aux conjoints ou aux parents en ligne directe et au premier degré ainsi qu'à des sociétés contrôlées et/ou assujetties au contrôle direct ou indirect, d'une même société chef de file. Dans tous les autres cas de cession ou de transmission par acte entre vivants, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui doit être exercé selon les modalités suivantes:

a. Les parts sociales à céder ou à transférer doivent être offertes par le cédant aux autres associés. Cette offre qui devra mentionner le nom de l'acquéreur proposé ainsi que le prix offert par ce dernier, devra être adressée au conseil de gérance en fonction ainsi qu'aux autres associés, par lettre recommandée avec accusé de réception.

b. Les associés peuvent exercer leur droit de préemption dans les trente jours qui suivent la communication en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés ainsi qu'au conseil de gérance en fonction.

c. Le droit de préemption doit être exercé sur la totalité des parts sociales mises en vente. Si plusieurs associés veulent user du droit de préemption, les parts sociales de l'associé cédant seront réparties entre les associés ayant exercé leur droit de préemption dans la proportion du nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux. Dans un tel cas, l'associé qui a exercé son droit de préemption devra acquérir également les parts sociales qui reviennent aux autres associés qui n'ont pas exercé leur droit de préemption.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1. Monsieur David FRIGI, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales,
2. Madame Sylvie MAZZARO, prénommée, deux cent cinquante (250) parts sociales.

TOTAL: cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Décisions des associés

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par les gérants suivants:
 - Monsieur David FRIGI, employé privé, né à Metz (France), le 29 novembre 1969, demeurant à F-57530 Colligny, 4, rue du Fromenteau, France, gérant technique;
 - Madame Sylvie MAZZARO, employé privé, né à Metz (France), le 20 avril 1969, demeurant à F-57300 Mondelange, 31, rue des Lilas, France.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2551 Luxembourg, 69, avenue du 10 Septembre.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. FRIGI, S. MAZZARO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009, Relation: LAC/2009/46326. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142980/150.

(090173219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Aladino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.102.

Résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 octobre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

ALADINO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009142107/15.

(090172588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Hedland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.848.

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mrs Bozena CIUPINSKA, company's director, residing ul. Grochowska 37, PL- 31-516 Krakow,
- 2) Mr Jerzy DYRDA, company's director, residing ul. Francizka Kotuli 1B, PL- 35-122 Rzeszow,
- 3) Mr Boguslaw PILSZCZEK, company's director, residing ul. Widna 14, PL- 31-464 Krakow,
- 4) Mr Jacek WYSOCKI, company's director, residing ul. Gebicka 4/4, PL- 03-126 Warsaw,

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of four proxies dated September 8th, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they are the sole actual shareholders of HEDLAND INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability corporation, having its registered office in Luxembourg, 23, rue Aldringen, which was incorporated by a deed of the undersigned notary on September 19th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2131 of November 15th, 2006 and the Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on August 4th, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1741 of September 9th, 2009.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The shareholders decide to grant discharge to the managers for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Bozena CIUPINSKA, administrateur de sociétés, demeurant ul. Grochowska 37, PL- 31-516 Cracovie,
 - 2) Monsieur Jerzy DYRDA, administrateur de sociétés, demeurant ul. Francizka Kotuli 1B, PL- 35-122 Rzeszow,
 - 3) Monsieur Boguslaw PILSZCZEK, administrateur de sociétés, demeurant ul. Widna 14, PL- 31-464 Cracovie,
 - 4) Monsieur Jacek WYSOCKI, administrateur de sociétés, demeurant ul. Gebicka 4/4, PL- 03-126 Varsovie,
- tous ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- en vertu de quatre procurations sous seing privé datées du 8 septembre 2009.

Les procurations prémentionnées resteront annexées à la présente minute.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "HEDLAND INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2131 du 15 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1741 du 9 septembre 2009.

2) Ceci ayant été déclaré, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés décident de donner décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009, Relation: LAC/2009/44545. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142983/99.

(090173387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2009 que:

1. La démission de Messieurs Olivier LIEGEOIS et Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.

2. Sont élus, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Messieurs:

- Luc GERONDAL, fiscaliste, de nationalité belge, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, de nationalité belge, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuaire de 2012.

En conséquence le conseil d'administration se compose comme suit:

- Bruno BEERNAERTS

- Luc GERONDAL

- Benoît BAUDUIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009143172/25.

(090173265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of October.

Before Me Gérard LECUIT notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maître, Nathalie HOULLÉ, lawyer residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of ORIFLAME COSMETICS S.A. (here after "the Company") pursuant to resolutions of the board of directors passed on 21 September 2009 and on 19 October 2009.

Copies of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr Georges ALTWIES, notary residing then in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company having been amended several

times and for the last time pursuant by a deed of the undersigned notary on 27 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1924 dated 2 October 2009.

2. The share capital of the Company is fixed at seventy million nine hundred sixty-nine thousand four hundred forty-five Euros (70,969,445.-) represented by fifty-six million seven hundred seventy-five thousand five hundred fifty-six (56,775,556) shares of no nominal value.

3. Pursuant to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.00) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan. Pursuant to this plan and pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to increase the share capital of the Company within the authorized share capital and to exclude pre-emption rights of the existing shareholders while issuing achievement shares to the participants of the 2005 share incentive plan for each investment shares they purchased in 2006 at no costs for them. Furthermore, pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to finance such issuance through a reserve account to which EUR 1,600,000 were transferred from the share premium account of the Company in order to allow the Board of Directors to finance the issuance of achievement shares under the 2005 share incentive plan over the years 2008 - 2010.

4. During its meeting dated 21 September 2009, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand two hundred fifty Euros (EUR 39,250.-) within the authorised share capital by the issue of thirty-one thousand four hundred (31,400) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders.

5. A list containing the name of the subscribers and the number of shares subscribed is attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount thirty-nine thousand two hundred fifty Euros (EUR 39,250.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. According to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euros (EUR 102,400,000.-) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million one hundred thousand (2,100,000) shares to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan.

8. During its meeting dated 19 October 2009, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred twenty-seven Euros and fifty Cents (EUR 9,627.50.-) within the authorised share capital by the issue of seven thousand seven hundred two (7,702) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders, and with an aggregate share premium of two hundred forty thousand nine hundred twenty-seven Euros and fifty Cents (EUR 240,927.50.-).

9. A list containing the name of the subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.

10. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of two hundred fifty thousand five hundred fifty-five Euros (EUR 250,555.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

11. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy-one million eighteen thousand three hundred twenty-two Euros and fifty Cents (EUR 71,018,322.50) represented by fifty-six million eight hundred fourteen thousand six hundred fifty-eight (56,814,658) shares of no nominal value."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Nathalie HOULLÉ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORIFLAME COSMETICS S.A. (ci-après «la Société»), en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises en réunion en date du 21 septembre 2009 et du 19 octobre 2009.

Une copie des procès-verbaux desdites réunions restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le nom de "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1924 du 2 octobre 2009.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 70.969.445.-), représenté par cinquante-six millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante six (56.775.556) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux million quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et le second alinéa de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2005. Aux termes de ce plan et des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure le droit de préemption des actionnaires actuels lors de l'émission des actions de résultat aux participants du plan d'intéressement 2005 pour chaque actions d'investissement acquise en 2006, sans coûts pour eux. De plus, aux termes des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à financer cette émission par l'intermédiaire d'un compte de réserve sur lequel EUR 1.600.000 ont été transférés du compte de prime d'émission en vue de permettre au Conseil d'Administration de financer l'émission des actions de résultat dans le cadre du plan d'intéressement 2005, pour les années 2008-2010.

4. Lors de sa réunion du 21 septembre 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 39.250.-) dans les limites du capital autorisé par l'émission de trente et mille quatre cent (31.400) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale.

5. Une liste contenant le nom des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de trente-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 39.250.-) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

7. Aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et l'alinéa 2nd de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions cent mille (2.100.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2008.

8. Lors de sa réunion du 19 octobre 2009, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 9.627,50.-) dans les limites du capital autorisé par l'émission de sept mille sept cent deux (7.702) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante mille neuf cent vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 240, 927.50.-).

9. Une liste contenant le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

10. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de deux cent cinquante mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 250.555.-) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

11. En conséquence des augmentations de capital qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante et onze millions dix-huit mille trois cent vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 71.018.322,50.-) représenté par cinquante-six millions huit cent quatorze mille six cent cinquante-huit (56.814, 658) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009, Relation: LAC/2009/44547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142984/152.

(090173383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

International Telecomponents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.645.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "International Telecomponents S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 11 avril 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 995 du 13 novembre 2001

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 81.645

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain VASSEUR, consultant demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société International Telecomponents S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société International Telecomponents S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.35 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.VASSEUR, M.MAYER, R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45573. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009143014/57.

(090173353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

NG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.665.

Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 5 octobre 2009, entre:

GALCAP PARTICIPATIONS S.P.R.L., une société privée à responsabilité limitée de droit Belge ayant son siège social au 165/6 rue Victor Allard à B-1180 Uccie (Belgique) et enregistrée auprès du Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0875127862,

et

GALCAP INVEST I s.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147582.

L'actionariat de NG INVEST S.A R.L. se compose comme suit:

- GALCAP INVEST I S.A.R.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147582

détenant 7.128,- parts sociales B

- Monsieur Hervé LIEBERMANN, domicilié au 43, avenue Jean Jaurès, à F-75019 Paris détenant 1.436,- parts sociales A

- Monsieur Didier LIEBERMANN, domicilié au 39, avenue du Petit Parc, à F-94300 Vincennes détenant 1.436,- parts sociales A.

Le 26 octobre 2009.

Pour la Société

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009143181/30.

(090172737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

EAL, Electricity Application Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 149.086.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, né à Messancy le 19 mars 1970, demeurant à B-6717 Heinstert, 128, route de Habay (Belgique).

2) Monsieur Cyrille ERCOLANI, administrateur de sociétés, né à Algrange le 16 novembre 1978, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue André Tridant (France).

Tous deux ici représentés par Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 23 octobre 2009, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Electricity Application Luxembourg», en abrégé «EAL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la localité par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'étude et l'entreprise de tous travaux et installations relatifs à la production, au transport, basse et moyenne tension, à la transformation, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique sous toutes ses formes et pour tout objet.

La société a encore pour objet toutes études et entreprises de tous travaux et installations ayant trait à l'instrumentation et aux mesures, aux contrôles, commandes, aux automatismes, à l'informatique, aux télécommunications et télétransmissions et à tout système à base d'électricité, de mécanique et de toute autre fluide, ainsi que la surveillance desdits travaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales dans lesquelles elle a des intérêts.

La société pourra effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué si il n'y a qu'un seul administrateur délégué et dans le cas où deux administrateurs délégués seraient nommés, par la signature conjointe de ces deux administrateurs délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} samedi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Monsieur Freddy BOLOGNA prénommé: CINQ CENTS actions	(500);
- Monsieur Cyrille ERCOLANI prénommé: CINQ CENTS actions	(500);
TOTAL: MILLE actions	(1.000).

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, né à Messancy le 19 mars 1970, demeurant à B-6717 Heinstert, 128, route de Habay (Belgique).

- Monsieur Cyrille ERCOLANI, administrateur de sociétés, né à Algrange le 16 novembre 1978, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue André Tridant (France).

- Monsieur Pascal MONCAPJUZAN, administrateur de société, né à Dax (France) le 4 août 1970, demeurant à Rue Vannerus, 14, à L-2662 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

VO CONSULTING SPRL, une société de droit belge, dont le siège est sis 5, rue de la Poste, à B-6700 ARLON, Numéro entreprise 0474 008 118, numéro de RCS Arlon 152.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-3895 Foetz (Commune de Mondcerange), 10, rue de l'Avenir.

6.- L'Assemblée nomme en qualité d'administrateurs délégués de la Société en vertu de l'article 10 des statuts:

- Monsieur Freddy BOLOGNA prénommé

- Monsieur Cyrille ERCOLANI prénommé.

Ils ont les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, la société étant engagée par la signature conjointe de ces deux personnes.

7.- L'Assemblée nomme en qualité de Président du Conseil d'administration Monsieur Freddy BOLOGNA prénommé.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HITER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009, Relation: LAC/2009/45160. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142981/153.

(090173235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sual Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.559.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2009, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur François WINANDY, en qualité d'Administrateur.

Est élu, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009143177/18.

(090172697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.373.

—
RECTIFICATIF

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2009

A/ Cet extrait remplace la version initiale déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg (L070166150.05) en date du 5 décembre 2007

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'Administrateur B Monsieur Michel Raffoul est désormais la suivante: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

B/ Après avoir constaté que Madame Sandrine van Waveren avait démissionné avec effet au 8 octobre 2009 de ses fonctions d'administrateur B de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de pourvoir à la place d'administrateur B devenue vacante en procédant avec effet au 8 octobre 2009 à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, devra procéder à l'élection définitive de Monsieur Lorenzo Barcaglioni.

Suite à cette cooptation, le Conseil d'Administration de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Nicolas W. Alexos, ayant son adresse professionnelle au First National Plaza, suite 3800, Chicago, Illinois (USA), Administrateur A,

- Monsieur Timothy Patrick Sullivan, ayant son adresse professionnelle au Madison Dearborn Partners, 60602 Chicago, Illinois (USA), Administrateur A,

- Monsieur Michel Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Administrateur B,

- Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009143178/36.

(090172713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Les Petits Tournesols Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.121.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Madame ERPELDING Carole, née le 25 mai 1984 à Messancy, demeurant à B-6700 Toernich, 6, rue St. Denis, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

Madame REMAKEL Martine, née le 4 mars 1982 à Luxembourg, demeurant à L-6133 Junglinster, 1, Cité Kremerich, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Les Petits Tournesols Sàrl".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Kayl. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche et d'un foyer de jour pour enfants.

Elle a également pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents (12.500,00) €, divisé en cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00) € chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les comparantes respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associées s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Madame REMAKEL Martine	50 parts sociales
2) Madame ERPELDING Carole	50 parts sociales
Total	<u>100 parts sociales</u>

La somme de douze mille cinq cents (12.500,00) € se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par les comparantes.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,00 €).

112050

Gérance

Les comparantes ont pris les décisions suivantes:

Sont nommées gérantes:

1. Madame REMAKEL Martine, préqualifiée,
2. Madame ERPELDING Carole, préqualifiée.

La société est valablement engagée la signature conjointe des deux gérantes.

3. Le siège social de la société est fixé à L-3636 Kayl, 2, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: ERPELDING, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12955. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 5 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009143561/63.

(090173998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Baltic Real Estate Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 137.125.

Suite à la cession de parts sociales en date du 5 janvier 2009, la répartition des parts sociales est la suivante:

- BALTIC WIND INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée: 1.000 parts
Total: 1.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009143171/14.

(090173407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 novembre 2009

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Madame Katharina SUTER, Direktionsassistentin, demeurant au 19, Nordstrasse, CH-8006 Zurich, Suisse, Présidente du Conseil d'Administration,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143173/22.

(090173310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

SeMarket International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.816.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 octobre 2009

Première Résolution

Porter à terme la révocation de l'administrateur Mr. Carlos Alberto Morales Lopez, administrateur de sociétés, demeurant à L-5837 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg, 10, Op Den Aessen.

Deuxième Résolution

Porter à terme la nomination de Mr. Arsenio Papell Cantallops, administrateur de sociétés, demeurant à 08591, Aiguafreda, Barcelone, 41-43, Carretera de Ribes, comme le nouveau membre du Conseil d'Administration de la société, pour une durée du mandat du 6 octobre 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Mr. Carlos Alberto MORALES LÓPEZ / Mr. Javier VALLS MARTÍNEZ / Mme Lola PEREIRA PIRES
Le Président / Le Secrétaire / La Scrutatrice

Référence de publication: 2009143182/18.

(090172858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.887.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg (L090011328.05) en date du 21 janvier 2009.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'Administrateur Monsieur Kustaa ÄIMA est désormais la suivante: 16 B 24 Kallioliinantie, 00140 Helsinki, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009143179/22.

(090172716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.659.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October at 04.20 p.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group Management II, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B140.257,

here duly represented by Mr Sami NUMMELA, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandité par actions Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, pursuant to a resolution taken on June 11, 2009 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B141.659, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29 of June 2008, published in the Mémorial C number 2414 of the 2nd of October 2008, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of two hundred and ninety-eight thousand and thirty-four point eight hundred and sixty-two Euro (298,034.862.- EUR), represented by two hundred and seventy-three thousand five hundred and eighty-eight point nine hundred and fifty-one (273,588.951) Manager Shares and twenty-four thousand four hundred and forty-five point nine hundred and eleven (24,445.911) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million Euro (10,000,000.- EUR) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 1.- EUR and a share premium of 999.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of one Euro (1.- EUR) plus a share premium between EUR 0 and EUR 1, as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on June 11, 2009, the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand six hundred and sixty-three point nine hundred and ninety-six Euro (10,663.996.- EUR), in order to raise it from its present amount of two hundred and ninety-eight thousand and thirty-four point eight hundred and sixty-two Euro (298,034.862.- EUR) to the amount of three hundred and eight thousand six hundred and ninety-eight point eight hundred and fifty-eight Euro (308,698.858.- EUR) by issuing:

- eight thousand five hundred and seventy point seven hundred and ninety-seven (8,570.797) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued with a total share premium of eight million five hundred and sixty-two thousand two hundred and twenty-six Euro and twenty cents (8,562,226.20.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- two thousand and ninety-three point one hundred and ninety-nine (2,093.199) Manager Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of ten thousand six hundred and sixty-three point nine hundred and ninety-six Euro (10,663.996.- EUR), as well as the amount of eight million five hundred and sixty-two thousand two hundred and twenty-six Euro and twenty cents (8,562,226.20.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (paragraph b)

(b) The Corporation has a share capital of three hundred and eight thousand six hundred and ninety-eight point eight hundred and fifty-eight Euro (308,698.858.- EUR), represented by two hundred and seventy-five thousand six hundred

and eighty-two point fifteen (275,682.15) Manager Shares and thirty-three thousand and sixteen point seven hundred and eight (33,016.708) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun, den zweiundzwanzigsten Oktober um 16.20 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Sami NUMMELA, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, gemäss eines Beschlusses vom 11. Juni 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B141.659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zweihundertachtundneunzigtausendundvierunddreissig Komma acht-hundertzweiundsechzig Euro (298.034,862 EUR) eingeteilt in zweihundertdreiundsiebzigttausendfünfhundertachtund-zwanzig Komma neunhunderteinundfünfzig (273.588,951) Manager-Aktien und vierundzwanzigttausendvierhundertfünfundvier-zig Komma neunhundertelf (24.445,911) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sach-dienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und einem (1) Euro nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emis-sionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zählungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 11. Juni 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zehntausendsechshundertdreiundsechzig Komma neunhundertsechundneunzig Euro (10.663,996.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweihundertachtundneunzigtausendundvierunddreissig Komma achthundertzweiundsechzig Euro (298.034,862.-EUR) auf dreihundertachttausendsechshundertachtundneunzig Komma achthundertachtundfünfzig Euro (308.698,858.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- achttausendfünfhundertsiebzig Komma siebenhundertsiebenundneunzig (8.570,797) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von acht Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausendzweihundertsechszwanzig Euro und zwanzig Cents (8.562.226,20.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zweitausendunddreiundneunzig Komma einhundertneunundneunzig (2.093,199) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zehntausendsechshundertdreiundsechzig Komma neunhundertsechundneunzig Euro (10.663,996.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von acht Millionen fünfhundertzweiundsechzigtausendzweihundertsechszwanzig Euro und zwanzig Cents (8.562.226,20.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b)

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von dreihundertachttausendsechshundertachtundneunzig Komma achthundertachtundfünfzig Euro (308.698,858.- EUR) eingeteilt in zweihundertfunfundsiebzigttausendsechshundertzweiundachtzig Komma fünfzehn (275.682,15) Manager-Aktien und dreiunddreissigttausendundsechzehn Komma siebenhundertacht (33.016,708) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf ungefähr dreitausendneunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: NUMMELA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009, Relation GRE/2009/3986. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009143087/169.

(090172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October at 04.10 p.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group Management II, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B140.257,

here duly represented by Mr Sami NUMMELA, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandité par actions Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, pursuant to a resolution taken on March 30, 2009 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B141.659, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29th of June 2008, published in the Mémorial C number 2414 of the 2nd of October 2008, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of sixty-six thousand four hundred and seventy-eight Euro and eighty-three cents (66,478.83.- EUR), represented by sixty-three thousand two hundred and eighty point eighty-three (63,280.83) Manager Shares and three thousand one hundred and ninety-eight (3,198) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million Euro (10,000,000.- EUR) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one Euro (1.-EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 1.- EUR and a share premium of 999.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of one Euro (1.- EUR) plus a share premium between EUR 0 and EUR 1, as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on March 30, 2009, the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred and twenty-six Euro and forty-eight cents (7,526.48.- EUR), in order to raise it from its present amount of sixty-six thousand four hundred and seventy-eight Euro and eighty-three cents (66,478.83.- EUR) to the amount of seventy-four thousand and five Euro and thirty-one cents (74,005.31.EUR) by issuing:

- six hundred and seventy-eight (678) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued with a total share premium of six hundred and seventy-seven thousand three hundred and twenty-two Euro (677,322.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- six thousand eight hundred and forty-eight point forty-eight (6,848.48) Manager Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of seven thousand five hundred and twenty-six Euro and forty-eight cents (7,526.48.- EUR) as well as the amount of six hundred and seventy-seven thousand three hundred and twenty-two Euro (677,322.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (paragraph b)

(b) The Corporation has a share capital of seventy-four thousand and five Euro and thirty-one cents (74,005.31.- EUR), represented by seventy thousand one hundred and twenty-nine point thirty-one (70,129.31) Manager Shares and three thousand eight hundred and seventy-six (3,876) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share."

112056

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun, den zweiundzwanzigsten Oktober um 16.10 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l. mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Sami NUMMELA, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, gemäss eines Beschlusses vom 30. März 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B141.659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechsundsechzigtausendvierhundertachtundsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (66.478.83.- EUR) eingeteilt in dreiundsechzigtausendzweiundachtzig Komma dreiundachtzig (63.280,83) Manager-Aktien und dreitausendeinhundertachtundneunzig (3.198) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und einem (1) Euro nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 30. März 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um siebentausendfünfhundertsechszwanzig Euro und achtundvierzig Cents (7.526,48.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sechshundsechzigtausendvierhundertachtundsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (66.478,83.- EUR) auf vierundsiebzigttausendundfünf Euro und einunddreissig Cents (74.005,31.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- sechshundertachtundsiebzig (678) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von sechshundertsiebenundsiebzigttausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (677.322.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- sechstausendachtundvierzig Komma achtundvierzig (6.848,48) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von siebentausendfünfhundertsechszwanzig Euro und achtundvierzig Cents (7.526,48.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von sechshundertsiebenundsiebzigttausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (677.322.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b)

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von vierundsiebzigttausendundfünf Euro und einunddreissig Cents (74.005,31.- EUR) eingeteilt in siebzigttausendeinhundertneunundzwanzig Komma einunddreissig (70.129,31) Manager-Aktien und dreitausendachtundsechundsiebzig (3.876) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: NUMMELA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009, Relation GRE/2009/3984. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009143083/163.

(090172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.166.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 octobre 2009

Première Résolution

Porter à terme la révocation des suivants Administrateurs:

- Mr. Carlos Alberto Morales López, administrateur de sociétés, demeurant à L-5837 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg, 10, Op Den Aessen, administrateur et administrateur-délégué;

- Mr. Manel Medina Llinas, ingénieur, demeurant à C/ Santa Caterina, n° 2, E-08290, Cerdanyola del Vallès, Barcelone, Espagne;

- Mr. Carlos Gisleno Morales Martinol, administrateur de sociétés, demeurant à L-5837 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg, 10, Op Den Aessen.

Deuxième Résolution

Porter à terme la nomination de Mr. Arsenio Papell Cantallops, administrateur de sociétés, demeurant à 08591, Aiguafreda, Barcelone, 41-43, Carretera de Ribes, comme le nouveau membre du Conseil d'Administration de la société, administrateur unique selon prévision des statuts de la société, pour une durée du mandat du 13 octobre 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Mr. Carlos Alberto MORALES LÓPEZ / Mr. Javier VALLS MARTÍNEZ / Mme Iola PEREIRA PIRES

Le Président / Le Secrétaire / La Scrutatrice

Référence de publication: 2009143183/24.

(090172865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Navalines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 106.338.

Adressänderung Teilhaber

Der Teilhaber Wolter Theodorus Johannes de Vries ändert seine Adresse von Hoellgasse 12 in D-94032 Passau nach Bacharacherstrasse, 6, D-55494 Erbach.

Die Teilhabern Katty de Bruyn ändert ihre Adresse von Bosschaertdreef, 13, B-2950 Kapellen nach Bacharacherstrasse 6, D-55494 Erbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. November 2009.

Pour la société

Unterschriften

Référence de publication: 2009143170/16.

(090173406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of October at 04.05 p.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group Management II, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B140.257,

here duly represented by Mr Sami NUMMELA, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandité par actions Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, pursuant to a resolution taken on February 26, 2009 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B141.659, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29th of June 2008, published in the Mémorial C number 2414 of the 2nd of October 2008, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of sixty-three thousand nine hundred and seventy Euro (63,970.- EUR), represented by sixty thousand nine hundred and ninety-eight (60,998) Manager Shares and two thousand nine hundred and seventy-two (2,972) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million Euro (10,000,000.- EUR) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 1.- EUR and a share premium of 999.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of one Euro (1.- EUR) plus a share premium between EUR 0 and EUR 1, as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on February 26, 2009, the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of two thousand five hundred and eight Euro and eighty-three cents (2,508.83.- EUR), in order to raise it from its present amount of sixty-three thousand nine hundred and seventy Euro (63,970.- EUR) to the amount of sixty-six thousand four hundred and seventy-eight Euro and eighty-three cents (66,478.83.- EUR) by issuing:

- two hundred and twenty-six (226) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued with a total share premium of two hundred and twenty-five thousand seven hundred and seventy-four Euro (225,774.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- two thousand two hundred and eighty-two point eighty-three (2,282.83) Manager Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of two thousand five hundred and eight Euro and eighty-three cents (2,508.83.- EUR) as well as the amount of two hundred and twenty-five thousand seven hundred and seventy-four Euro (225,774.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (paragraph b)

(b) The Corporation has a share capital of sixty-six thousand four hundred and seventy-eight Euro and eighty-three cents (66,478.83.- EUR), represented by sixty-three thousand two hundred and eighty point eighty-three (63,280.83) Manager Shares and three thousand one hundred and ninety-eight (3,198) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun, den zweiundzwanzigsten Oktober um 16.05 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Sami NUMMELA, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, gemäss eines Beschlusses vom 26. Februar 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B141.659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von dreiundsechzigtausendneuhundertsiebzig Euro (63.970,- EUR), eingeteilt in sechzigtausendneuhundertachtundneunzig (60.998) Manager-Aktien und zweitausendneuhundertzweiundsiebzig (2.972) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR), eingeteilt in dreissigtausendneuhundertachtundneunzig (30.998) Manager-Aktien und zwei (2) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und einem (1) Euro nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 26. Februar 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zweitausendfünfhundertacht Euro und dreiundachtzig Cents (2.508,83,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreiundsechzigtausendneuhundertsiebzig Euro (63.970,- EUR) auf sechsendsechzigtausendvierhundertachtundsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (66.478,83,- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zweihundertsechszwanzig (226) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von zweihundertfünfundzwanzigtausendsiebenhundertvierundsiebzig (225.774,-EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- zweitausendzweihundertzweiundachtzig Komma dreiundachtzig (2.282,83) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zweitausendfünfhundertacht Euro und dreiundachtzig Cents (2.508,83.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von zweihundertfünfundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsiebzig (225.774.-EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b)

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechshundsechzigtausendvierhundertachtundsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (66.478,83.- EUR) eingeteilt in dreiundsechzigtausend-zweihundertachtzig Komma dreiundachtzig (63.280,83) Manager-Aktien und dreitausendeinhundertachtundneunzig (3.198) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf ungefähr eintausendeinhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: NUMMELA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009, Relation GRE/2009/3983. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009143082/165.

(090172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Akruks GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 149.068.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Alexander ALTOVSKIY, Geschäftsführer, wohnhaft in RU-190000 Sankt Petersburg, Spalernaja, 60-156, hier vertreten durch Herrn Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Oktober 2009,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Akruks GmbH".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den allgemeinen Handel, die Montage, den technischen Service sowie die Wartung von Industrieanlagen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Alexander ALTOVSKIY, Geschäftsführer, wohnhaft in RU-190000 Sankt Petersburg, Spalernaja, 60-156, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€1.000.-).

Erklärung

Der Komparent, handeln wie eingangs erwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Isaak KOBLENZ, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1648 Luxemburg, 20, place Guillaume II.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Alexander ALTOVSKIY, Geschäftsführer, wohnhaft in RU-190000 Sankt Petersburg, Spalernaja, 60-156.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;

- durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1648 Luxemburg, 20, place Guillaume II.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2009, Relation: ECH/2009/1566. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Oktober 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009143031/114.

(090172880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2009

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143184/22.

(090172883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Ranylux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.606.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 novembre 2009

1/ Les mandats de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING ne sont pas renouvelés.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143186/22.

(090172894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 octobre 2009, que les associés

Summit Ventures VI-A, L.P.

Summit Ventures VI-B, L.P.

Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P.

Summit VI Advisors Fund, L.P.

Summit Ventures V, L.P.

Summit V Companion Fund, L.P.

Summit V Advisors Fund, L.P.

Summit V Advisors Fund (QP), L.P.

Summit Investors VI, L.P.

ont transféré la totalité de leurs parts sociales de catégorie B, C, D, E, F, G, H, I et J à

- SUMMIT PARTNERS JMB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96237.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Summit Ventures VI-A, L.P. 555 parts sociales de catégorie A

Summit Ventures VI-B, L.P. 235 parts sociales de catégorie A

Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P.	20 parts sociales de catégorie A
Summit VI Advisors Fund, L.P.	15 parts sociales de catégorie A
Summit Ventures V, L.P.	325 parts sociales de catégorie A
Summit V Companion Fund, L.P.	55 parts sociales de catégorie A
Summit V Advisors Fund, L.P.	10 parts sociales de catégorie A
Summit V Advisors Fund (QP), L.P.	25 parts sociales de catégorie A
Summit Investors VI, L.P.	10 parts sociales de catégorie A
SUMMIT PARTNERS JMB S.à r.l.	1250 parts sociales de catégorie B 1250 parts sociales de catégorie C 1250 parts sociales de catégorie D 1250 parts sociales de catégorie E 1250 parts sociales de catégorie F 1250 parts sociales de catégorie G 1250 parts sociales de catégorie H 1250 parts sociales de catégorie I 1250 parts sociales de catégorie J

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

SUMMIT PARTNERS JMB S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009143218/46.

(090172568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Marbrerie Michelini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 11.049.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luigi MICHELINI, marbrier, né à Mereto di Tomba/Udine (Italie) le 14 avril 1942, demeurant à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle Scheleck, détenteur de cinq cent quatre-vingt-quinze (595) parts sociales.

2.- Madame Giuseppina BECCA, gérante de société, née à Valtopina (Italie) le 12 juillet 1953, demeurant à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle Scheleck, détentrice de cinq (5) parts sociales.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MARBRERIE MICHELINI" (numéro d'identité 1973 24 00 853), avec siège social à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle Scheleck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 11.049, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 juin 1973, publié au Mémorial C, numéro 119 du 13 juillet 1973 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 28 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 382 du 8 mars 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 22 novembre 2008, la société anonyme «GRANORINVEST S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 38.217, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Luigi MICHELINI, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, cent (100) parts sociales de la prédite société "MARBRERIE MICHELINI".

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 22 novembre 2008. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

En application de l'article 1690 du Code civil et de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, Madame Giuseppina BECCA, agissant en sa qualité de gérante unique, déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom de la société «MARBRENERIE MICHELINI».

Suite à la prédite cession:

a) les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Luigi MICHELINI, préqualifié, cinq cent quatre-vingt-quinze parts sociales	595
2) Madame Giuseppina BECCA, préqualifiée, cinq parts sociales	5
Total: six cents parts sociales	600

b) l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MICHELINI, BECCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3704. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009144688/56.

(090175066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Concept Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Canach, R.C.S. B N ° 111.793, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 339 du 15 février 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2355 du 19 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5412 Canach, Scheierhaff à L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44083. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144686/45.

(090175460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Punka Café S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 130.472.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Valeria DE ALMEIDA TORRES, mère au foyer, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 52, rue du Brill.

2. Joao Manuel DA SILVA TAVARES, serrurier, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 52, rue du Brill.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de PUNKA CAFE S.à.r.l., avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B130.472, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL d'Esch-sur-Alzette du 26 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2007 du 17 septembre 2007,

et dont le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associés.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DA SILVA TAVARES, DE ALMEIDA TORRES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 novembre 2009. REM 2009/1435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signature): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009143990/42.

(090174169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

LSF5 Giga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.344.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.581.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of October.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119052, represented by Mr Alain Heinz, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 October 2009,

AND

KS Holdings, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, KY - George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Island register under number WK-159473, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 22 October 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°480 of 7 March 2006, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 18 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1388 of 17 July 2009, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112581.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR404,500 to raise it from its current amount of EUR939,625 to an amount of EUR1,344,125 by the issuance of 3,236 new ordinary shares with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of an amount of EUR73.46; and
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR939,625 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 7,516 (seven thousand five hundred sixteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR404,500 (four hundred four thousand five hundred euro) to an amount of EUR1,344,125 (one million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro), represented by 10,752 (ten thousand seven hundred fifty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 3,236 (three thousand two hundred thirty-six) new ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR73.46 (seventy-three euro and forty-six cent).

KS Holdings expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 3,236 (three thousand two hundred thirty-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LSF5 Giga Holdings S.à r.l. so that the total amount of

EUR404,573.46 (four hundred four thousand five hundred seventy-three euro and forty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. holds 10,752 (ten thousand seven hundred fifty-two) ordinary shares and KS Holdings holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,344,125 (one million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro), represented by 10,752 (ten thousand seven hundred fifty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119052, représentée par Mr Alain Heinz, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 octobre 2009,

ET

KS Holdings, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, KY - George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro WK-159473, représentée par Monsieur Takehisa Tei,

ici représentée par M^e Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 22 octobre 2009,

(les Associés),

lesdites procurations, après signature ne varientur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 480 du 7 mars 2006, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1388 du 17 juillet 2009, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112581.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR404.500 pour le porter de son montant actuel de EUR939.625 à un montant de EUR1.344.125 par voie d'émission de 3.236 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR73,46; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR939.625 (neuf cent trente-neuf mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 7.516 (sept mille cinq cent seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR404.500 (quatre cent quatre mille cinq cents euros) à un montant de EUR1.344.125

(un million trois cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 10.752 (dix mille sept cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 3.236 (trois mille deux cent trente-six) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR73,46 (soixante-treize euros et quarante-six cents).

KS Holdings renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 3.236 (trois mille deux cent trente-six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LSF5 Giga Holdings S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR404.573,46 (quatre cent quatre mille cinq cent soixante-treize euros et quarante-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. détient 10.752 (dix mille sept cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires et KS Holdings détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, es Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.344.125 (un million trois cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 10.752 (dix mille sept cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par son mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Paul Berna, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009, LAC/2009/44707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009144706/135.

(090175102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Mangaki, Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.887.

In the year two thousand nine, on 23rd October.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MANGAKI (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133887, incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 2979 of 21 December 2007. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the existing 1,000 shares with a par value of EUR 31 each into 100,000 shares without par value, so that the existing capital of EUR 31,000 is represented by 100,000 shares without par value.

2. Increase of the capital in the amount of EUR 6,969,000 to raise it from EUR 31,000 to EUR 7,000,000 without issuance of new shares, by the present shareholder.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,000,000 (seven million Euros) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares without par value.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31 (thirty-one Euro) each into 100,000 (one hundred thousand) shares without par value, so that the existing capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is represented by 100,000 (one hundred thousand) shares without par value, and resolves to exchange the existing 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31 (thirty-one Euro) each against 100,000 (one hundred thousand) new shares without par value.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,969,000 (six million nine hundred sixty-nine thousand Euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares without par value to an amount of EUR 7,000,000 (seven million Euros), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares without par value, without issuance of new shares.

Subscription - Payment

The amount of EUR 6,969,000 (six million nine hundred sixty-nine thousand Euros), has been paid up in cash by the existing Sole Shareholder, and is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,000,000 (seven million Euros) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares without par value."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately four thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, and the members of the board, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le 23 octobre.

Par-devant Maître Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de MANGAKI (la Société), une société anonyme,

immatriculée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133887, constituée le 29 novembre 2007 suite à un acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2979 du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par M. Eric LECLERC, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne M. Jos HEMMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Mme Martine KAPP, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire Unique représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente assemblée, restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des 1.000 actions existantes avec une valeur nominale de EUR 31 chacune en 100.000 actions sans valeur nominale, de façon à ce que le capital actuel de EUR 31.000 est représenté par 100.000 actions sans valeur nominale.

2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 6.969.000 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 7.000.000 sans émission d'actions nouvelles, par l'actionnaire actuel.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant lu comme suit:

Art. 5. Alinéa 1. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 7.000.000 (sept millions d'euros) divisé en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 1.000 (mille) actions existantes avec une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale, de façon à ce que le capital actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est représenté par 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale, et décide d'échanger les 1.000 (mille) actions existantes avec une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune contre 100.000 (cent mille) actions nouvelles sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6.969.000 (six millions neuf cent soixante-neuf mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale, à un montant de EUR 7.000.000 (sept million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale, et sans émission d'actions nouvelles de la Société.

Souscription - Libération

Le montant de EUR 6.969.00 (six millions neuf cent soixante-neuf mille euros), a été payé en numéraire par l'Actionnaire Unique, et est par conséquent à disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.000.000 (sept millions d'euros) divisé en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, et aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Eric LECLERC, Jos HEMMER, Martine KAPP, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009, LAC/2009/44702, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009144708/147.

(090174836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

The North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.159.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- 1) Ture Sigfrid Hedberg, né à Eskilstuna (Suède) le 9 avril 1969, demeurant à L-2229 Luxembourg, 5, rue du Nord,
- 2) Kuroneko S. à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Boulevard Marcel Cahen, R.C.S. Luxembourg B 133331, représente aux présentes par son gérant technique Monsieur Sebastiaan van der Weerden, demeurant à L-1311 Luxembourg, 23, boulevard Marcel Cahen,

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "THE NORTH S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vêtements, accessoires de mode, et café, débit de boissons alcooliques et non alcooliques, salon de consommation, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à €12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12500 (douze mille cinq cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Ture Sigfrid Hedberg:	7.500 parts sociales
2) Kuroneko S.à .r.l.:	<u>5.000 parts sociales</u>
3) Total	12.500 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature: Monsieur Ture Hedberg prénommé.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. S. HEDBERG, S. VAN DER WEERDEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45116. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 NOV 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009144681/169.

(090175195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Infotekno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.602.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 15h00 au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009143225/17.

(090172956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

LCP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.452.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung welche am 28. August 2009 am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats steigt von 3 auf 4.

Als zusätzliches Mitglied des Verwaltungsrates wurde ernannt:
Herr Bob Faber, Geschäftsführer, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg, wohnhaft in L-7349 Heisdorf, 11, rue des Prunelles.

Sein Mandat endet mit der Hauptversammlung, welche den Jahresabschluss 2009 verabschiedet.

Für gleichlautende Ausfertigung
LCP MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2009143224/15.

(090172875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Archi Made in Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 64.065.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 1^{er} juillet 2009 que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé avec effet rétroactif à partir du 1^{er} juillet 2008 pour une nouvelle période prenant fin le 30 juin 2014:

- Monsieur Patrick Mirgaine
- Monsieur Erick Josson
- Madame Elizabeth Fiorina

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143188/15.

(090173033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Limericks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 79, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.326.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société Limericks S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 79, avenue Pasteur de fait inconnue à cette adresse; et a mis les frais à charge du Trésor.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Anna Hermelinski-Ayache

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009143215/18.

(090172768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 mai 2009 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

M. Bertrand TARDY, dirigeant de sociétés, demeurant 123 A, Chaussée de Charleroi, 3^e étage, B - 1060 Bruxelles, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Vincent SALDUCCI, dirigeant de Sociétés, demeurant professionnellement 7-9 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Administrateur et Administrateur-délégué.

E.B.TRANS S.A 7-9, rue d'Arlon L-8399 Windhof, Administrateur, représentée par Monsieur Blaise Durand, Directeur Général.

Ernst & Young S.A, 7, parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach, Réviseur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009143219/18.

(090172968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Aurora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.460.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du
5 octobre 2009 à 10.00 heures

a été nommé gérant unique Alexander BAKKES, né le 25 janvier 1959 à Rotterdam, Pays-Bas et demeurant à Mons-
tersepad 6, NL-2671 LG Naaldwijk, Pays-Bas,

à effet du 10 octobre 2009,

en remplaçant Jan Herman van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 octobre 2009.

AURORA INTERNATIONAL SARL

Alexander Bakkes

Gérant unique

Référence de publication: 2009143232/18.

(090173309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Château Sarasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.905.

EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 26 octobre 2009 à 8.00 heures au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née
le 13.09.1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en
remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée
générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2009

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009143236/17.

(090172953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Chaseopen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.577.

EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 10.45 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née
le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur
Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se
tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009143237/17.

(090172952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Woodland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.535.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 30 septembre 2009 à 14.00 h

- a été nommé gérant Ismail Rüstü Celik, né le 01 janvier 1956 à Sutouler, Turquie et demeurant à Kunduraular Sitesi Yani Mescitti Ishani K3, TUR-Isparta, Turquie,

- a été nommé gérant Ali Ihsan Basat, né le 27 janvier 1958 à Senirkent, Turquie et demeurant à Gazikemal MH 1317 SK, TUR-Isparta, Turquie,

à effet du 1^{er} octobre 2009,

en remplaçant Jan Herman van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 octobre 2009.

WOODLAND INTERNATIONAL SARL

Ismail Rüstü Celik / Ali Ihsan Basat

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009143217/20.

(090173304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 octobre 2009:

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2010:

- Monsieur Christian Tailleur, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Monsieur John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Monsieur John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Monsieur Steven Georgala, Berkshire House, 168-173 High Holborn, Londres WC1V 7AA, Royaume-Uni;

- Monsieur Alan Douglas Butler, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man;

- Monsieur Timothy Callow, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143242/20.

(090172812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Harlington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.678.

EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 9h00 au siège social:

Madame Carine AGOSTINI (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009

en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009143227/17.

(090172955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Orion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.839.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 12h30 au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13/09/1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009143222/17.

(090172958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Orion Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.467.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 13h00 au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13/09/1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009143221/17.

(090172957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Assurances Kuffer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 106, rue Woier.

R.C.S. Luxembourg B 57.550.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143359/10.

(090172842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.
